

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU GERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 MAI 2026
COMMUNAUTE DE COMMUNES ASTARAC ARROS EN GASCOGNE

Délibération n°2026/64 du 12 mai 2026

Nombre de Conseillers :
En exercice : 49
Quorum : 25
Présents : 44
Absents : 5
Votants : 44
-dont « pour » : 44
-dont « contre » : 0
-dont « abstention » : 0

L'an deux mille vingt-six, le 12 mai à 18h30, se sont réunis à la salle des fêtes de la commune de Clermont-Pouyguillès, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne sous la présidence de Madame Céline SALLES, Présidente, dûment convoqués le 06 mai 2026.

Présents : M. Esterez, S. Weisz, JN Jammet, P. Cano, S. Rocq, L. Aguer, C. Ambroziewicz, F. Lafforgue, P. Almanza, E. Vergez (suppléant R. Sassoli), F. Dupouey, P. Laprebende, S. Lucantis (suppléante C. Abadie), JM Castay, V. Cyriaque, S. Lahille, F. Thiot, Y. Abadie, D. Tugaye, P. Baron, C. Salles, M. Doneys, N. Bailly, J. Bourgade, JC Verdier, S. Montero (suppléant JC Laborie), N. Lartigue, F. Monserrat, L. Soriano, M. Couget, JM Laffitte, P. Charlier, J. Puch-Nedellec, S. Robert, D. Jové, F. Gouzenne, C. Verdier, JM le Mao, H. Tujague, J. Bernichan, M. Despaux, J. Lary, M. Moura, P. Podlaziwicz
Absents excusés : M. Ulian, A. Bayle, C. Bonnassies, C. Mailhos, A. Zapatero
Secrétaire de séance : S. Lahille

Objet : Attribution marché Maitrise d'œuvre – Rénovation et agrandissement de la cuisine et de la salle de restauration du groupe scolaire de Villecomtal-sur-Arros

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la commande publique notamment la deuxième partie : Marchés publics (articles L2000-1 à L2728-1) ;

VU le décret n° 2022-1683 du 28 décembre 2022 portant diverses modifications du code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne du 16 avril 2026 n°2026/38 portant « délégation de pouvoir du Conseil Communautaire vers la Présidente de la communauté », déléguant à la Présidente les décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés d'un montant inférieur à un seuil défini par décret pour les marchés à procédure adaptée et, de procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget ;

VU la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne du 10 décembre 2025 n° 2025/48 portant sur le projet et le plan de financement prévisionnel de la rénovation et agrandissement de la cuisine et de la salle de restauration du groupe scolaire de Villecomtal-sur-Arros ;

CONSIDÉRANT que ce marché a respecté l'ensemble des procédures applicables en matière de commande publique,

Madame la Présidente rappelle que la collectivité souhaite engager une rénovation complète du bâtiment afin de sécuriser la production de repas frais, locaux et de qualité, conformément à son projet alimentaire. Le projet vise également à améliorer les conditions de restauration des enfants, en agrandissant et en insonorisant le réfectoire, aujourd'hui trop exigü et insuffisamment adapté au confort acoustique.

Après analyse des 2 offres de Maitrise d'œuvre reçues ci-dessous :

Offre 1	Candidat	Missions	Montant HT
Maitrise d'œuvre	ATELIER 2A (TARBES 65)	Mission de base + EXE1	28 832,00 €
	TOTAL TTC		34 598,40 €

Offre 2	Candidat	Missions	Montant HT
Maitrise d'œuvre	EURL Clément BOUTET Architecte (IBOS 65)	Mission de base + EXE1	15 361,07 €
	EURL BIGORRE INGENIERIE ETUDES ET ENVIRONNEMENT (VIC-EN-BIGORRE 65)		8 380,93 €
	TOTAL HT		23 742,00 €
	TOTAL TTC		28 490,40 €

Le candidat retenu est le suivant :

Offre 2	Candidat retenu	Missions	Montant HT
Maitrise d'œuvre	EURL Clément BOUTET Architecte (IBOS 65)	Mission de base + EXE1	15 361,07 €
	EURL BIGORRE INGENIERIE ETUDES ET ENVIRONNEMENT (VIC-EN-BIGORRE 65)		8 380,93 €
	TOTAL HT		23 742,00 €
	TOTAL TTC		28 490,40 €

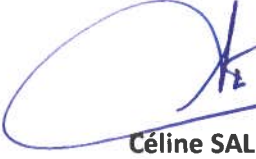
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** et **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer le marché avec l'attributaire retenu désigné ci-dessus soit EURL Clément BOUTET,
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer toutes pièces afférentes à l'exécution du marché et à inscrire les crédits au Budget supplémentaire 2026.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

La Présidente,


 Céline SALLES



Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu :

- de sa réception en sous-préfecture de Mirande le
- et de sa publication le

La Présidente :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU – Villa Noullob – Cours Lyautey – BP 53 – 64010 PAU Cedex dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification ou publication soit par dépôt direct à l'accueil de la juridiction, soit par envoi postal de préférence en recommandé avec accusé de réception soit sur le site www.telerecours.fr.